

Traduction du STTP

VILLE DE SMITHERS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE DANS LA SALLE DU CONSEIL (1027, RUE ALDOUS) DE SMITHERS, (COLOMBIE-BRITANNIQUE) LE MARDI 11 MARS 2014, À 19 H 30.

4.2 POINT 5.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 25 FÉVRIER

Une délégation dirigée par M. Barralon, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, présente un exposé sur des questions touchant Postes Canada.

14.0074 Brienesse/Adomeit

ATTENDU QUE notre bureau de poste local joue un grand rôle au sein de notre collectivité, qu'il est un important élément moteur de l'économie et qu'il constitue un immeuble principal de notre ville;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Smithers écrive une lettre au gouvernement fédéral et à Postes Canada pour leur faire part de son opposition à toute modification qui entraînerait une diminution de service ou une diminution de la taille du bureau de poste de Smithers;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la lettre indique l'opposition de la Ville à la conversion aux boîtes postales communautaires et à l'ajout de telles boîtes sur son territoire.

MOTION ADOPTÉE.

Le Conseil demande au personnel de faire parvenir une copie de la lettre à N. Cullen, député fédéral.

ab/scfp 1979